



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Conservatoire
d'espaces naturels
Rhône-Alpes

Comité de pilotage du site Natura 2000
FR8201669 « Rompon Ouvèze Payre »
11/03/2025

Présents

Yann VIVAT, Maire Rompon
Isabelle MASSEBEUF, Conseillère régionale
Gilles ARNAUD, Conseiller municipal Creysseilles
Christine GIGON, Adjointe Coux
Jean-Michel FEROUSSIER, Adjoint Saint-Symphorien-sous-Chomérac
Cyril CHAREYRE, ACCA Le Pouzin
Damien DUBOSC, ACCA Le Pouzin
Elian BOULENC, SM du Coiron au Rhône
Dominique RIBET, Association Avenir du Prieuré
Martine SOLER-GASSENG, Association Avenir du Prieuré
Richard GASSENG, Association Avenir du Prieuré
Eric MOITIE, DIFOREM
Bernard RIOU, Association Paléodécouvertes
Laurie POURQUIER, Chargée de mission ENS Boissine, Département Ardèche
Camille BRUYERE, Groupe Delmonico Dorel
Sébastien PENEL, Association Castor et Homme
Damien LE TURDU, CT FFME 07
Stéphane VINCENT, LPO AURA
Emeric CHARRON, Service GEMAPI Cté Agglo Privas Centre Ardèche
Tom ARMAND, service agriculture Cté Agglo Privas Centre Ardèche
Mariève LOPEZ, Chargée suivi sites N2000 Région
Mathieu BOUTIN, Responsable Antenne Drôme Ardèche CEN Rhône-Alpes
Maëva LILLE, Chargée de projets CEN Rhône-Alpes
Adrien MAITREPIERRE, Chargé de missions CEN Rhône-Alpes

Excusés

Christophe VIGNAL, Maire Le POUZIN
Dominique PALIX, Maire Saint-Symphorien-sous-Chomérac
François ARSAC, Maire Chomérac
Michel CONSTANT, Maire Flaviac
Hadrien DESCORMES, Groupe Delmonico Dorel
CNPf
PNR Monts d'Ardèche
DDT 07
Joël DESCHAUX
Nicolas PARRAIN

Mots d'accueil

Le comité de pilotage débute par un mot d'accueil de Yann VIVAT et d'Isabelle MASSEBEUF qui présentent l'historique du portage du site par la commune du Pouzin et le lien qu'ils ont avec le territoire.

Un rapide tour de table est organisé.

Présentation, par la Région, des modalités de déploiement de la nouvelle politique régionale Natura 2000 votée les 29-30 juin 2023.

Voir le diaporama en pièce jointe.

Dispositifs financiers :

- **Animation 2025** : un dispositif voté le 11/10/2024 par la Région – Soutien avec des crédits régionaux uniquement – Pour rappel animation 2024 financée avec des crédits régionaux et/ou du FEADER 14-22.
- **Révisions des DOCOB** : un dispositif voté le 17/05/2024 par la Région – Soutien avec des crédits régionaux et/ou FEDER 21-27
- **Contrats Natura 2000** : un dispositif voté le 27/06/2024 par la Région (hors bois sénescents) – Soutien avec des crédits régionaux et/ou FEDER 21-27.

Pour information, la Région s'est engagée à maintenir le niveau de financement existant (6 M€ ce qui intègre la compensation de l'Etat et les subventions européennes), avec l'objectif de renforcer les moyens sur les actions de gestion et de restauration des milieux naturels.

Organisation, par la Région en tant qu'autorité administrative, de l'élection de la structure porteuse et de la présidence de COPIL par les représentants élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Rappel du contexte :

Ce site était porté et animé par la commune du Pouzin. Dans le cadre de la prise de compétence Natura 2000, une nouvelle organisation a été mise en place par la Région (cf. présentation citée ci-dessus). En ce sens, dans la nouvelle organisation régionale pour Natura 2000, ce site est souhaité en portage Région avec une animation confiée au CEN RA à partir de 2025. Il est donc nécessaire de désigner la structure porteuse et d'élire le Président du COPIL pour 3 ans.

Rappel sur les règles de désignation (selon article L414-2 du Code de l'environnement) :

La structure porteuse et le Président du COPIL sont désignés par et parmi les représentants du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements. Pour être désignée structure porteuse, la collectivité ou le groupement doit avoir délibéré en ce sens au préalable. Quant au Président du COPIL, il est désigné en son nom propre.

A défaut de candidature, c'est la Région, autorité administrative, qui assure le rôle de structure porteuse et la présidence du COPIL.

Une élection à la majorité des élus présents et à main levée est proposée. Il n'y a pas de quorum requis par le Code de l'environnement.

Membres élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote :

<u>Présents :</u>	• Yann VIVAT (Commune de Rompon et SM Centre Ardèche) • Isabelle MASSEBEUF (Région) • Gilles ARNAUD (Commune de Creysseilles) • Christine GIGON (Commune de Coux) • Jean-Michel FEROUSSIER (Commune de Saint-Symphorien-sous-Chomérac)
-------------------	--

1 – Désignation structure porteuse :

Mariève LOPEZ, service Région, informe de la candidature de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme structure porteuse du site, selon la délibération de la collectivité du 20 octobre 2023.

A l'unanimité, les élus présents désignent la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme structure porteuse du site Natura 2000 FR8201669 « Rompon Ouvèze Payre » jusqu'au 31/12/2027 avec une animation confiée au CEN Rhône-Alpes.

2 – Election de la Présidence de COPIL

Mariève LOPEZ, service Région, informe de la candidature de M. Yann VIVAT comme Président de COPIL jusqu'au 31/12/27.

A l'unanimité, les élus présents désignent M. Yann VIVAT comme Président de COPIL du site Natura 2000 FR8201669 « Rompon Ouvèze Payre » jusqu'au 31/12/2027.

Monsieur Vivat remercie les votants

Focus élections municipales de 2026 : pour rappel le Président de COPIL se présente en son nom propre et est désigné parmi les représentants élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements. Aussi, si le Président de COPIL perd son mandat d'élu, une nouvelle election devra être organisée soit lors du COPIL suivant soit par consultation écrite des membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Présentation du CEN Rhône-Alpes

Voir le diaporama en pièce jointe.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels est une association de loi 1901 avec un double agrément de l'Etat et de la Région qui valident son plan d'actions quinquennal. Son conseil d'administration est pluraliste avec une composition de 3 collèges : collectivités territoriales, socio-professionnels et associations (FNE, LPO, chasse...). L'association, non militante, a 2 cœurs de métiers : préserver et gérer les espaces naturels en concertation avec l'ensemble des acteurs (exemple de la gestion du site de la Plaine du Regard sur le Coiron) et aider les acteurs à mettre en place des politiques de préservation de la biodiversité avec l'animation territoriale (exemples de l'accompagnement sur l'atlas ABC sur la commune d'Alba la Romaine et de l'appellation du Croze Hermitage pour la préservation de la biodiversité dans les vignes). L'association a un pouvoir adjudicateur et peut donc passer des conventions de coopération avec des acteurs comme les syndicats de rivières ou les communautés de communes.

Il existe 23 CEN en France, dont 6 CEN en AURA. Le CEN Rhône-Alpes travaille sur les départements de la Loire, du Rhône, de l'Ain, de la Drôme et de l'Ardèche. Son siège est à Vourles (vers Lyon), mais il existe une antenne de proximité à Villeneuve-de-Berg avec une équipe de 13 personnes pour travailler directement sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche. En Ardèche, le CEN RA gère une trentaine de sites. Pour la gestion de ses sites, la maîtrise foncière est de 20-30% en acquisition par l'association et 70-80% avec conventions d'usages passées avec les propriétaires.

Chaque site CEN est géré par un binôme :

- un chargé de missions pour la mise en place des actions et les suivis sur le terrain ;
- un chargé de projets pour les parties administratives et financières des actions.

Deux interlocuteurs au niveau du CEN seront mobilisés sur ce site :

- Maëva Lille en tant que chargée de projets - maeva.lille@cen-rhonealpes.fr - 0664810852
- Adrien Maitrepierre en tant que chargé de missions - adrien.maitrepierre@cen-rhonealpes.fr, 0661806438

Pour en savoir plus sur le CEN en Ardèche : <https://www.cen-rhonealpes.fr/les-territoires/ardeche/>

Bilans 2024

Le bilan 2024 repose sur le document bilan rédigé par l'ancienne animatrice du site.

Voir le diaporama en pièce jointe, sont présentés ci-dessous les échanges sur certains points de bilan.

A propos du projet de déviation du sentier par la Carrière Delmonico-Dorel, des réunions de concertation sont en cours pour échanger avec l'association du Prieuré, les enjeux du site Natura 2000 et les acteurs locaux.

Le PNR des Monts d'Ardèche est en cours de recrutement de bureaux d'études pour l'étude archéologique et le programme d'aménagement du géosite de la Jaubernie à Coux. Mme MASSEBEUF explique que des crédits régionaux dédiés au PNR sont mobilisables pour les géosites, mais également pour d'autres dispositifs comme les murs en pierres sèches. Mme Gigon de la commune de Coux indique que le site est entièrement en propriétés privées et qu'il manque des autorisations, un bureau d'étude est en cours de relevé 3D des grottes du site. M. RIOU alerte sur la problématique d'accessibilité avec l'aménagement d'un parking qui doit être fait en concertation en amont avec les propriétaires privés afin d'éviter un levé de bouclier.

M. Le Turdu de la FFME explique qu'il existe 2 sites d'escalades sur le site Natura 2000 qui doivent être rééquipés et mis aux normes : le site de la Payre rééquipé il y a 3-4 ans (travaux de 30 000€) et le Chat Gourmand sur Rompon en 2024 (travaux de 40 000€), il avait vu avec l'ancienne animatrice pour une étude d'incidence avec le rééquipement.

M. VIVAT indique qu'un projet agrophotovoltaïque est en cours, il se situe en dehors du site Natura 2000. Le projet est actuellement sur la justification du projet agricole, le bureau d'étude avait proposé initialement une surface d'une centaine d'hectares. Il est à 12 hectares actuellement.

M. VINCENT de la LPO précise que le projet de la fermeture de la grotte de Tourange a été proposé car ce site est très facile d'accès avec des problématiques d'usages et de dérangements des chauves-souris (fêtes dans le bâti). Une démarche de concertation avec les spéléologues est en cours pour concilier enjeux de préservation des chauves-souris avec le maintien des activités aux bonnes périodes.

M. CHARRON de la CAPCA explique qu'il existe une dizaine de grands barrages / seuils sur le ruisseau du Mézayon, créés historiquement pour alimenter les moulins, certains font plus de 10 m de haut et génèrent des assèchements du cours d'eau. Les objectifs d'effacer totalement ou partiellement ces seuils sont de limiter cet assèchement et de restituer le volume sédimentaire à la rivière en aval. Ces ouvrages sont privés, il y a donc un travail pour le conventionnement à mener en amont de ces travaux. La première opération se fera avec les communes de Creysseilles et Veyras en 2026. Il n'y a pas de présence du Castor également à cause des seuils présents sur ce ruisseau.

Une étude sur les habitats favorables des reptiles a été menée en 2024 sur le plateau de Rompon par la LPO, l'étude est disponible sur le site web du site Natura 2000 :

<https://romponouvezepayre.n2000.fr/actualites/etude-cartographique-des-habitats-d-especes-de-reptiles>

Des suivis / observations sur 2024 sont les suivants :

- Le suivi temporel des oiseaux communs sur le plateau de Rompon avec plus de 30 espèces contactées / recensées ;
- L'observation d'un couple d'hibou grand duc aux 5 ponts et 1 individu à la Payre ;
- L'absence de la Gesse blanchâtre sur l'ENS de la Boissine et de chiroptères dans les grottes de la Jaubernie ;
- Une veille des papillons sur le plateau de Rompon et d'odonates sur la Payre ;
- L'échange sur l'écrevisse à pattes blanches lors du comité de suivi avec la Fédération de pêche de l'Ardèche.

Les acteurs ont échangé sur la diminution des écrevisses à pattes blanches : diminution sur les ¾ du bassin versant de l'Ouvèze et une mortalité depuis 15 ans (suivi en 2017 dans le cadre du contrat de rivière de la CAPCA). Pas de problématique de colonisation par l'écrevisse américaine.

M. Vincent indique que le plan de gestion sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) a été finalisé. Cette RNR comprend la Grotte de Meyssset du site Natura 2000, la LPO peut mettre à disposition des animateurs du site Natura 2000 l'inventaire botanique en 2025 et les suivis de 2024 sur les chauves-souris et les papillons.

M. VIVAT présente les actions de sensibilisation effectuées en 2024 (voir diaporama).

Echange entre les participants du copil sur la nécessité de fédérer, lister et recenser toutes les actions de sensibilisations menées par les différents acteurs sur le site Natura 2000 :

- La CAPCA a un programme d'animations sur les milieux aquatiques avec l'association Paléodécouvertes et la Fédération de pêche de l'Ardèche auprès d'une dizaine de classes avec 4 animations par classe (comprenant le transport des élèves)
- Le PNR peut proposer des animations avec les « coups de pousse » éducatifs
- L'ENS Boissine a un programme d'animations auprès des scolaires et collèges (76 classes sensibilisées = 1300 élèves) et du grand public comme les journées Ardèche Nature au printemps (18/05/2022) et à l'automne (19/10/2025)

La Stratégie Aires Protégées (SAP) est menée par la DDT, 2 sites ont été proposés : l'ENS Boissine et les gorges de la Payre. L'ENS Boissine n'est pas dans les sites prioritaires de classement de la SAP car il a déjà un statut de protection avec l'ENS. Echange entre les acteurs avec notamment M. Riou sur l'importance de classer les gorges de la Payre qui est un site d'intérêt majeur sans protection, peut être sur l'aspect géologique.

Perspectives 2025

Voir le diaporama en pièce jointe.

L'année 2025 sera une année de transition pour une prise de connaissance du site et des données existantes afin de s'approprier au maximum et rapidement le site.

Le CEN RA a listé quelques propositions d'actions pour l'animation de ce site sur les prochaines années :

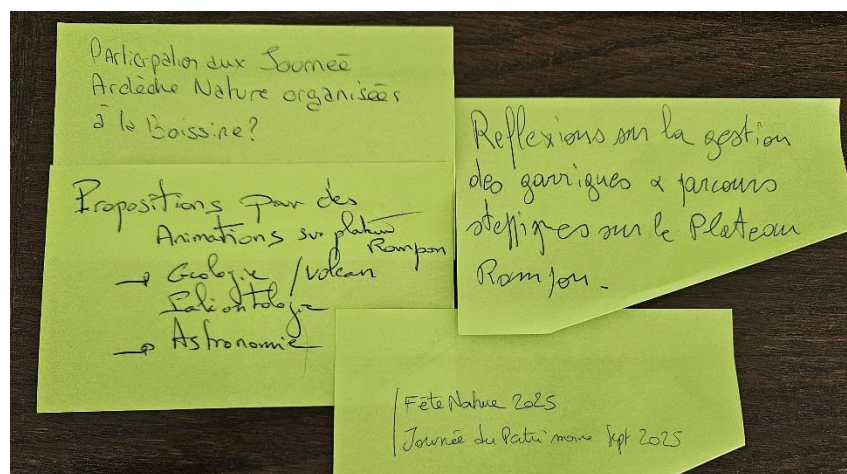
- Suite à l'étude LPO des habitats favorables aux reptiles de 2024, le CEN fera en 2025 un suivi selon la méthodologie d'inventaire standardisé Pop-reptiles (6 passages minimum d'avril à juin 2025) avec un zoom sur l'enjeu de la présence du lézard ocellé sur le plateau de Rompon ;
- Rencontrer les acteurs listés pour un dialogue territorial et une appropriation locale ;
- Avoir du temps pour les évaluations d'incidences et l'accompagnement des porteurs de projets ;
- Participer à une animation organisée par un partenaire : échange avec l'ENS Boissine pour inclure une animation Natura 2000 lors de la journée Ardèche Nature de l'automne 2025 ;
- Communiquer en mettant à jour le site internet et écrire un article dans les bulletins municipaux du Pouzin et de Rompon.

M. ARNAUD de la commune de Creysseilles trouve que le flyer sur le site Natura 2000 est un bon outil de communication. M. VINCENT lui répond qu'il y a bien 20 ha de RNR inclus sur le plateau de Rompon.

Mme MASSEBEUF indique qu'il serait intéressant de rencontrer l'Office de Tourisme.

Phase concertation

Le CEN propose, en fin de comité de pilotage, un échange avec les participants afin qu'ils puissent écrire des idées, questions ou remarques par post-it.



L'ACCA n'est pas assez au courant sur les suivis en cours, il faudrait mettre en place une information sur les dates de suivis par mail.

Il manquerait une étude sur la présence des mammifères sur le site Natura 2000 : genette, loutre et castor (notamment sur la recolonisation du castor sur le Mézayon après l'effacement des seuils).

La gestion des milieux steppiques, notamment sur la gestion des formations buissonnantes serait à voir avec l'agriculteur en place. En effet, certaines espèces comme la fauvette ou une espèce de chauves-souris sont dépendantes de ces habitats.

Il serait intéressant de voir l'évolution des paysages et l'impact des espèces sur la Payre (odonates comme l'Agrion de mercure et la Cordulie à corps fin) avec l'impact du changement climatique.

Monsieur Vivat et Madame Massebeuf tiennent à remercier Monsieur Vignal, Maire du Pouzin, pour l'accueil et le prêt de la salle.

Contacts élus :

Yann VIVAT : Président du COPIL
06 76 59 84 49 – yann.vivat@gmail.com

Isabelle MASSEBEUF : Elue régionale désignée pour le site N2000
06 81 59 29 01 - Isabelle.MASSEBEUF@auvergnerhonealpes.fr

Contacts techniques :

Adrien MAITREPIERRE : Animateur N2000
06 61 80 64 38 - adrien.maitrepierre@cen-rhonealpes.fr

Maëva LILLE : Chargée de projets au CEN Rhône-Alpes
06 64 81 08 52 - maeva.lille@cen-rhonealpes.fr

Mariève LOPEZ : Chargée de suivi des sites Natura 2000 à la Région
04 26 73 67 94 – marieeve.lopez@auvergnerhonealpes.fr

